Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille

Comité syndical du 9 mars 2023

RELEVE DE DECISIONS

Délégués présents : Marie-Claude Poulet-Guerin, Marie-José Pellet, Christel Martin-Guignery, Bernard Chluda, Christian Bourrel, Marc Berthe

Délégués absents : Jérôme Leconte, Benjamin Bouscharain

Secrétariat du syndicat : Laurence David

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2022

Ordre du jour

1 – Compte de gestion

Le compte de gestion dressé par le trésorier de Vauvert est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

2 – Compte administratif

Le compte administratif est présenté par Laurence David :

Section fonctionnement	
Dépenses prévues	276 184,00 €
Dépenses réalisées	235 938,96 €
Recettes prévues	276 184,00 €
Recettes réalisées	351 300,91 €
Excédent de fonctionnement	115 361,95 €

Section d'investissement	
Dépenses prévues	804 884,00 €
Dépenses réalisées	212 962,24 €
Recettes prévues	804 884,00 €
Recettes réalisées	431 459,74 €
Excédent d'investissement	575 963,08 €

Solde d'exécution du budget 2022	691 325,03 €

Après avoir entendu l'exposé et demandé des explications, le président ayant quitté le séance, le Comité syndical, sous la présidence de Mme Pellet, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents (5 voix) le compte administratif 2022.

3 – Budget primitif

Le président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

Section fonctionnement	
Dépenses prévues	158 450,03 €
Recette prévues	274 650,00 €
Virement section investissement	116 199,37 €

Section investissement		
Restes à réaliser 2022	310 000,00 €	
Recettes prévues	620 025,00 €	930 025,00 €
Dépenses prévues		930 025,00 €

Projet de budget primitif 2023 joint en annexe du présent relevé de décisions

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Comité syndical adopte le budget primitif 2023, à l'unanimité des membres présents (6 voix).

4 - Point financier sur les opérations de travaux engagées en 2022

4.1 – Renouvellement de la canalisation d'eau potable sur 400 ml avenue des Cévennes à Aujargues :

Les travaux ont été réalisés dans le cadre de l'accord-cadre Saur/Cise TP au cours des mois de novembre et décembre 2022. L'opération a été ouverte pour un montant de 170 000,00 €. Le montant des dépenses s'est élevé à 166 598,43 € HT.

4.2 – Dévoiement de la canalisation d'adduction alimentant le château d'eau de Villevieille sur 80 ml chemin de Sainte-Catherine à Villevieille (2ème tranche)

Les travaux ont été réalisés dans le cadre de l'accord-cadre Saur/Cise TP au cours du mois de novembre 2022. L'opération a été ouverte pour un montant de 60 000,00 €. Le montant des dépenses s'est élevé à 55 262,58 € HT.

4.3 – Requalification du centre ancien de Villevieille – renouvellement du réseau AEP sur environ 400 ml.

Les travaux réalisés dans le cadre d'un marché passé conjointement par la commune, le SIAEP et le SIAVB sont en cours. Le montant de l'opération prise en considération est de 250 000,00 €.

La réalisation des travaux connaît un retard d'environ 4 mois justifié par les conditions d'intervention difficiles dues à l'exiguïté des rues, par la découverte de mosaïques de l'époque romaine nécessitant l'intervention des archéologues de l'INRAP, par des *problèmes d'approvisionnement et par des interventions concomitantes d'autres* opérateurs (SMEG, ENEDIS, GRDF).

Par ailleurs, des dépenses supplémentaires ont dû être engagées, immobilisation des

équipes de Cise TP pendant les interventions de l'INRAP, traitement d'infiltrations chez les riverains lors de l'ouverture des tranchées, mise en conformité des branchements lors du transfert des compteurs de l'intérieur des habitations dans des niches extérieures avec percement des façades et murs de clôture, remplacement d'une canalisation AEP en PVC cassant rue des Tilleuls (non prévu).

Afin de couvrir ces dépenses le président demande aux délégués de voter une augmentation du montant de l'opération de 250 000,00 € à 275 000,00 € et d'autoriser le président à passer un avenant au marché couvrant les dépenses supplémentaires.

Par ailleurs, les recommandations de la circulaire 6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières incitent les acheteurs publics à prendre en compte les hausses imprévisibles de certains coûts d'approvisionnement.

La prise en compte de ces recommandations devra être négocier avec le groupement d'entreprises sur la base de justificatifs que ce dernier devra fournir.

Après avoir délibéré le Comité syndical autorise l'augmentation du montant de l'opération à hauteur de 275 000,00 € et autorise le président à passer un avenant au marché de requalification des voiries du centre ancien de Villevieille - renouvellement du réseau AEP.

4.4 – Travaux de mise en sécurité des châteaux d'eau de Villevieille et Aujargues priorité 2

Les travaux d'un montant de 11 582,00 € commandés fin juin 2022 ne sont pas terminés. Le règlement des travaux interviendra en 2023.

5 – Questions diverses

5.1 – Création d'un logo pour le syndicat

Le président a confié à la société Luk'Adhésif l'étude d'un logo.

Après examen des différentes propositions le Comité décide d'adopter le logo n° 5 (voir propositions en pièce jointe).

Plus rien à l'ordre du jour, séance levée à 15 heures.